

actuellement dans le Golfe. Il sont chargés de patrouiller à bord de deux destroyers et d'un navire de ravitaillement, de servir dans un hôpital de campagne et de piloter les 26 avions CF-18 fournis par le Canada.

L'attaque menée par l'Iraq contre le Koweït a eu des conséquences terribles. Le Koweït a été pillé. Le gouvernement du pays fait état de 3 000 morts et de 17 000 disparus. Hier, le Groupe des droits de la personne de la Chambre des communes du Royaume-Uni a entendu les rapports effrayants des témoins des actes de cruauté et de violence commis contre les civils koweïtiens par les forces d'occupation. Un nombre inconnu d'Iraqiens ont été tués, victimes indirectes de l'agression perpétrée par Saddam Hussein. Parmi les Koweïtiens et les Iraqiens qui ont péri, des centaines étaient des Palestiniens, et l'agression ainsi que l'invasion ont considérablement réduit les chances d'un règlement de la question palestinienne en général. La peur et l'hostilité qui séparent Israéliens et Palestiniens se sont intensifiées. La pollution de l'environnement naturel est devenue une arme de guerre.

Dans l'immédiat, nous visons avant tout à amener l'Iraq à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et à retirer ses troupes du Koweït afin de permettre à la communauté internationale de réparer les dégâts considérables causés par les actions de Saddam Hussein.

Ce conflit revêt toutefois une dimension plus générale. Les nations du monde se sont ralliées autour du principe selon lequel l'agression d'un État par un autre État ne peut être tolérée. Elles se sont unies pour défendre la règle de droit.

Ce principe n'est pas nouveau. Il sous-tend la Charte des Nations Unies, élaborée il y a 46 ans à San Francisco. Il a servi de base à tous les efforts menés précédemment, tels la création de la Société des Nations, efforts qui ont échoué avec les terribles conséquences que l'on sait. Ce principe, nous l'avons tous accepté en théorie, mais en pratique, un trop grand nombre d'entre nous n'en avons fait aucun cas jusqu'ici.

Si ce principe n'est pas nouveau, notre capacité de le mettre en pratique, elle, est nouvelle. À présent que les Nations Unies se sont libérées du carcan de la Guerre froide, les vieilles excuses ne tiennent plus. L'ONU est maintenant libre de défendre ses principes ou de n'en faire aucun cas. En réagissant comme elle l'a fait à l'invasion du Koweït, l'ONU a plutôt choisi de les défendre.

Il s'agit désormais de savoir si la communauté internationale demeurera disposée à recourir aux Nations Unies une fois la crise du Golfe terminée.